

**Procès-verbal du Conseil Municipal**

**Séance du mardi 03 mars 2026**

(Session ordinaire)

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2026

Présents : Mmes et Mrs ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, PREFOL Marie-Christine, JOANNIN Christian, WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, MARTEL-LARUE Sonia, CHATRE Philippe, VIAL Céline, RAVAZY Aurélie, VAUDIER Florine, HENNEQUIN Clémence, VIAL Philippe, VALLAS Monique, MICHEL Fabien, Franck DENIS, LACROIX Cyril,.

Absents excusés : JIMENEZ GUILLAUME Marion, Franck DENIS, PLASSE Murielle

Procurations :

-Franck DENIS donne procuration à Christian JOANIN

Président de séance : Mme ROFFAT Martine, Maire.

Secrétaire de séance : Patricia WOLTERS

**La séance s'ouvre à 20 h 00**

**⇒ Votants 17**

Madame le Maire donne lecture du Procès-verbal en date du 27 janvier 2026.

**⇒ POUR : 17**

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1- Compte rendu des délégations au Maire.
- 2-Droit de préemption urbain hors délégation
- 3-Orientations budgétaires 2026
- 4-Vote du Compte Financier Unique
- 5- Affectation du résultat 2025
- 6 -Admission en non-valeur
- 7-Avenants pour la réalisation d'un PLU allégé
- 8- Avenant cantine
- 9-Demande de subvention du conciliateur de justice
- 10-Demande de subvention Foyer Socio-éducatif
- 11-Fonds de concours au SIEL pour remplacement d'une prise illumination
- 12- Etude faisabilité pour l'extension de la Maison de Santé
- 13- Questions diverses.

---

### **1-Compte rendu des délégations au Maire.**

-Achat d'un congélateur pour la cantine d'un montant de 3 456.00 TTC- Urgence, car l'autre a grillé et la cantine devait fonctionner.

-Douchette pour la cantine d'un montant de 340 €.

-Chauffe eau école pour un montant TTC de 965.00 €.

-Reversement du produit de la taxe nationale sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance aux communes compétentes de voirie. Roannais Agglomération reversera à la commune un montant de 1 976.09 €

-Versement de la subvention de la région pour la salle des fêtes (80 000 €)

-Versement du FCTVA d'un montant de 76 956.89 € (travaux effectués en 2024).

#### a. Droit de préemption urbain

-Madame le Maire rend compte de la décision suivante prise en matière d'exercice du droit de préemption urbain (< ou = à 150 000 €) depuis la séance du 27 janvier 2026.

Le droit de préemption n'a pas été exercé pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

-Parcelle AR 27, située route de la Côte Roannaise d'une superficie de 2 751 m<sup>2</sup>

-Parcelle AH 73, située 248 route de la Bernarde d'une superficie de 890 m<sup>2</sup>

## **2-Droit de préemption urbain hors délégation :**

Madame le Maire rappelle qu'elle n'a pas de délégation pour les transactions supérieures à 150 000 € et présente les dossiers suivants :

**-Parcelle AD 214** – située au 27, rue Jean Baptiste Chambonnière (139 m<sup>2</sup>)

POUR : .... 17                      CONTRE : 0 ....                      ABSTENTION : 0....

**-Parcelle AH 231 et AH234** – située au 394, route de la Bernarde (1 004 m<sup>2</sup>)

Madame le Maire propose de ne pas préempter.

POUR : ...17                      CONTRE : 0 ....                      ABSTENTION : 0

## **3-Orientations budgétaires 2026**

### **FONCTIONNEMENT**

Depuis notre installation en 2014, les taux des taxes communales n'ont pas subi d'augmentation conformément à nos engagements.  
Cette année encore ils sont proposés sans augmentation.

### **INVESTISSEMENT**

Aménagements scolaires et périscolaires  
Photocopieurs, mobilier, vidéoprojecteur, congélateur cantine, rideaux, chauffe-eau, groupe ventilation radon,

Restructuration des bâtiments  
Mise aux normes et modernisation de la cuisine et du restaurant scolaire

Renouvellement des outils de travail  
Achat de matériel et mécalac pour les services techniques

Cadre de vie et environnement  
Réfection et entretien du réseau de voirie  
Réaménagement des espaces verts du parc municipal  
ANCT ST

Attractivité communale  
Révision allégée du PLU pour la création d'une zone artisanale

Services à la population  
Extension de la maison de santé

Ces investissements sont réalisés dans le but de maîtriser les charges de  
Fonctionnement futures, de diminuer l'impact sur notre environnement et d'améliorer  
le cadre et la qualité de vie

Murielle PLASSE arrive à 20h18 ; Le nombre de votants passe à 18.

#### 4-Vote du Compte Financier Unique

Madame Clémence HENNEQUIN, conseillère déléguée, expose les éléments du CFU 2025. Elle présente les résultats budgétaires de l'exercice 2025 et les résultats cumulés.

**Ceux-ci sont identiques aux chiffres du CFU.**

##### Section de fonctionnement 2025 :

- Recettes de l'exercice :	1 265 629.09 €
- Dépenses de l'exercice :	1 041 088.37 €

##### **- résultat de l'exercice**

**Fonctionnement : 224 540.72 €**

##### Section d'investissement 2025 :

- Recettes de l'exercice :	484 213.73 €
- Dépenses de l'exercice :	816 234.96 €

##### **- Résultat de l'exercice**

**Investissement : - 332 021.20 €**

**Résultat de l'exercice : - 107 480.51 €**

- Restes à réaliser 2025 :

Recettes : 297 616 €

Dépenses : 194 000 €

**Total RAR : 103 616 €**

Vu que le résultat de l'investissement est négatif, il est nécessaire de compenser avec l'excédent de fonctionnement.

Conformément aux dispositions de la loi, Madame le Maire se retire. Le vote a lieu sous la présidence de Madame Clémence HENNEQUIN, conseillère déléguée aux finances.

**Le nombre de votants est désormais de : 17.**

⇒ POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0.

#### **5-Affectation du résultat 2025**

Madame Clémence HENNEQUIN expose que le total du résultat de fonctionnement à affecter est de **333 541, 32 €**

Résultat réparti en **fonctionnement : 105 000 €** et en **investissement 228 541,32 €**.

POUR : 18.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Un point sur la dette a été réalisé

Un point sur la trésorerie : financement de la cantine, subvention en attente de les recevoir pour la salle des fêtes.

## **6 -Finances – sommes admises en non-valeur – Approbation**

Madame le Maire expose la demande d'admission en non-valeur (remise gracieuse) reçue de SGC LOIRE.

Il s'agit de sommes dont elle n'a pu recouvrer les titres.

Elle demande en conséquence l'admission en non-valeurs des 9 titres selon l'état ci-joint, dont le montant total s'élève à 35.24 €.

En application de l'article L251 du livre des Procédures Fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse.

Ainsi, le conseil municipal doit obligatoirement se prononcer sur cette admission en non-valeur.

⇒ POUR : 18                      CONTRE : 0.                      ABSTENTION : 0

## **7-Avenant pour la réalisation d'un PLU allégé**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 16 septembre 2025, le conseil municipal avait validé la révision du PLU allégé.

Cet avenant est conclu pour tenir compte des échanges réalisés avec la DDT. En effet, la procédure de la révision porte sur la création d'une zone Ue située le long de la RD8 classée route à grande circulation.

Une étude de dérogation "amendement Dupont" doit être réalisée. Elle permet de réduire la distance de 75 m à 50 m entre la route départementale et la construction.

Elle présente l'avenant suivant :

Marché initial	6 700.00 € HT soit 8 040.00 € TTC
Montant plus-value	1 500.00 € HT soit 1 800 € TTC
<b>Nouveau Montant total du Marché :</b>	<b>8 200 € HT soit 9 840.00 € TTC</b>

⇒ POUR : 18 .    ⇒ CONTRE : 0                      ⇒ ABSTENTION : 0

## **8-Avenant pour la cantine :**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 23 septembre 2025, le conseil municipal a attribué les 6 lots du marché correspondant au **Réaménagement de la Cantine**.

Elle présente les avenants suivants :

**Avenant n°1 du lot 5 : électricité – SAUV'ELEC- Réaménagement Cantine St André d'Apchon et les modifications financières**

Marché initial	16 687 € HT soit 20 024.40 € TTC
Montant plus-value	2 095.49 € HT soit 2 514.59 € TTC.
(alimentations supplémentaires, relier RJ45 à la baie de brassage, les prises étaient installées mais pas raccordées)	

**Nouveau Montant total du Marché** pour le lot 05 :

18 782.49 € HT soit 22 538.99 € TTC

⇒ POUR : 18.

⇒ CONTRE : 00

⇒ ABSTENTION : 00

**Avenant n°2 du lot 04 – BROSSARD -réaménagement de la cantine St André d'Apchon et les modifications financières :**

Marché initial

10 960.44 € HT soit 13 152 .53 € TTC

Montant moins-value

1 802.32 € HT soit 2 162.78 € TTC.

(tapis entrée et plinthes en relevés)

**Nouveau Montant total du Marché** pour le lot 04 :

8 774.18 € HT soit 10 529.02 € TTC

⇒ POUR : 18.

⇒ CONTRE : 00

⇒ ABSTENTION : 00

**Avenant n°4 du lot 01 – Moussé Gava- Plâtrerie peinture -réaménagement de la cantine St André d'Apchon et les modifications financières :**

Marché initial

34 719.00 € HT soit 41 662.80 € TTC

Montant moins-value

330.26 € HT soit 396.31 € TTC.

(ratissage à l'enduit+ plus value sur teinte peinture pan de mur de réfectoire)

**Nouveau Montant total du Marché** pour le lot 04 :

40 405.36 € HT soit 48 486.43 € TTC

⇒ POUR : 18.

⇒ CONTRE : 00

⇒ ABSTENTION : 00

### **9-Demande de subvention du conciliateur de justice**

Madame le Maire précise qu'un conciliateur de justice est à la disposition des administrés des communes. Il permet de gérer des conflits entre particuliers.

Le conciliateur est bénévole. Cette subvention permettrait de :

- Frais d'accueil pour les nouveaux conciliateurs
- Fourniture et Documentation
- Formation.....
- Journée annuelle des conciliateurs au niveau de la cour d'Appel (cette année, traitement du problème des logements indignes.
- Participation de la journée Annuelle du Droit
- Réunion de cohésion entre conciliateur

Il est proposé de verser 100 € à l'association des conciliateurs de justice

⇒ POUR : 18.

⇒ CONTRE : 00

⇒ ABSTENTION : 00

### **10- Demande de subvention FSE et association sportive du collège de la Côte Roannaise.**

Madame le Maire rappelle que dans le calcul fait au niveau de la CLECT avec Roannais Agglomération des subventions de 709 € au FSE et de 96 € à l'association sportive étaient actées (héritage de la CCCR).

Elle indique que 89 apchonnais sont scolarisés au collège de la Côte Roannaise.

Aussi, Madame le Maire propose de verser au titre de 2025, 709 € au FSE et 96 € à l'association sportive.

⇒ POUR : 18      ⇒ CONTRE : 0      ⇒ ABSTENTION : 0

### **11-Fonds de concours au SIEL pour remplacement d'une prise illumination**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a lieu d'envisager des travaux de remplacement de Prise Illum suite dépose guirlande armoire AC

Le montant des travaux concernant la commune s'élève à 580.00 € et que la participation de la commune sera de 411 € HT soit 71 % du montant des travaux.

La participation du SIEL sera de 169.00 € soit 29 % du montant total des travaux.

Madame le Maire propose que le fonds de concours soit amortissable en une année.

⇒ POUR : 18      ⇒ CONTRE : 00      ⇒ ABSTENTION 00.

### **12- Etude faisabilité pour l'extension de la Maison de Santé**

Ce point d'ordre du jour est ajourné

### **13- Questions diverses.**

Le marquage du chaucidou sur le vieux goudron s'efface déjà (dessin vélo)- Se renseigner sur le produit utilisé (résine ou peinture)

Visite de M le Sous-Préfet le jeudi 05 mars à 8h30 pour visiter la salle des fêtes et la cantine.

Devis pour robots tondeuse pour les terrains de foot – ils seront mis à disposition pour le prochain mandat.

Madame le Maire fait un discours pour clôturer la séance et les 6 années du mandat :

-« Le terme de notre mandat approche, notre dernier conseil municipal nous a permis entre autres de clore l'année comptable.

Je souhaite remercier les élus pour leur engagement au service de notre commune et de ses habitants, pour leur participation aux différentes commissions, et aux conseils municipaux en apportant un regard éclairé sur les dossiers.

Un grand merci à tous mes concitoyens qui ont également œuvré pour l'intérêt général à travers le CCAS, la CCID, CIAF ou les chantiers participatifs.

Je souhaite aussi remercier les personnels communaux avec lesquels j'ai travaillé pendant dix-huit ans et plus particulièrement les équipes actuelles qui se sont profondément investies dans leurs activités pour le plus grand bien de notre commune et de ses habitants.

Je terminerai en souhaitant le meilleur pour St André et pleine réussite à nos successeurs ».

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21. H 22.

Le secrétaire  
Patricia WOLTERS

Le Maire  
Martine ROFFAT

Mis à disposition du public (secrétariat et affichage) et mis en ligne le .....